

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

---

PLFR 2013 - (N° 1640)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF4

présenté par  
M. Eckert, rapporteur général

-----

### ARTICLE 18

Supprimer l'alinéa 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer une disposition de l'article 18, dont la présence dans le texte n'était en réalité pas souhaitée.

Le Gouvernement n'ayant pas corrigé son erreur de plume en première lecture, il convient de le faire avant la promulgation du texte.